

CONVENTION DE MINI-STAGE

ARTICLE 1 :

La convention de mini-stage est établie entre le Collège / Lycée

.....

Représenté par Monsieur, Madame le Principal / Directeur / Proviseur,

.....

et le Lycée Professionnel Simone SIGNORET de Bressuire, représenté par le Proviseur, Monsieur Eric GUERINEAU, dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

ARTICLE 2 :

La présente convention est valable pour :

La ½ journée du de h à h.....

Nom et Prénom du stagiaire :

Formation concernée :

ARTICLE 3 :

Le stage a pour objectifs de sensibiliser les élèves au fonctionnement du lycée et de leur faire connaître les sections envisagées en vue d'une éventuelle orientation.

ARTICLE 4 :

Durant la demi-journée de stage, l'élève visiteur est soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline.

Le Chef d'Établissement d'origine Vu et pris connaissance le	Le chef d'établissement M. Éric GUÉRINEAU
Signature	Signature
Le représentant légal de l'élève Vu et pris connaissance le	L'élève Vu et pris connaissance le
Signature	Signature